

MAIRIE DE VEROSVRES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 NOVEMBRE 2021**

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Denise TABOULOT, Séverine THOMAS.

Secrétaire de Séance : Céline KUBIACZYK.

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2021 à l'unanimité.

- FERME DU ROCHER

Les propriétaires Mr et Mme ROBERT n'acceptent pas la proposition de prix du conseil municipal pour l'achat d'une bande de terrain afin d'aménager un parking.

Le Maire informe que suite au décès du futur acheteur de la ferme du Rocher, la vente de ce bien n'est plus d'actualité.

- POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

MAM :

Les travaux à l'intérieur sont terminés. Un portail va être posé afin de clôturer l'espace extérieur.

Une subvention a été accordée par la commission d'action sociale de la CAF pour un montant de 7 765 € pour la création d'une Maison d'Assistants Maternels, sous réserve de la validation par la PMI de l'agrément au titre de la MAM. La visite de la PMI est fixée au 15 décembre 2021.

Les dossiers pour l'accessibilité et la sécurité ont été déposés à la DDT et au SDIS. Des pièces complémentaires ont été demandées.

SALLE COMMUNALE :

L'architecte a établi les relevés. Des propositions lui ont été soumises. Il doit nous transmettre un estimatif des travaux.

- Délibération n° 2021_44

Tarifs des Locations des Salles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs de location des salles à partir du 1^{er} janvier 2022 :

SALLE COMMUNALE	
Mariage, Banquet, Réception famille de la commune	150 €
Mariage, Banquet, Réception famille de l'extérieur	250 €
Bal privé, thé dansant de la commune ou de l'extérieur	150 €
Autre réunion	45 €

Vin d'honneur	70 €
Manifestation d'une association de la commune	50 €
Manifestation d'une association de l'extérieur	140 €
Manifestation Commerciale	185 €
Assemblée Générale association de la commune	Gratuit
PETITES SALLES	
Réunion	15 €
Repas	100 €
Vin d'honneur (vaisselle comprise)	35 € pour 1 salle 55 € pour 2 salles
Manifestation d'une association de la commune	50 € pour 2 salles
Forfait annuel Association de la commune	180 €
Forfait annuel pour Gymnastique + Danse	100 €
Forfait annuel pour Country	180 €
CHARGES	
Location de la vaisselle	
De 1 à 50 personnes	15 €
De 51 à 100 personnes	20 €
Plus de 100 personnes	25 €
Forfait pour utilisation du gaz	20 €
Fais d'électricité	0.25 € le kW 0.83 € le kW en EJP

Une caution de 50 € sera demandée lors de la réservation d'une salle à un particulier

- PREPARATION DU BULLETIN COMMUNAL

Le sommaire du bulletin municipal est établi.

La réalisation des articles est partagée entre les conseillers.

- COMPTE-RENDU DES REUNIONS INTERCOMMUNALES

Le Maire informe que la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier a voté l'acquisition d'un bâtiment sur la zone artisanale de Dompierre-les-Ormes afin d'y installer ses bureaux et des espaces de travail.

- AFFAIRES DIVERSES

- Délibération n° 2021_45

Travaux Mur du Cimetière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE que le mur d'entrée du cimetière est très abimé et qu'il est nécessaire de le démolir afin d'en construire un neuf ;

ACCEPTE le devis de la Société Nouvelle GRIFFON de Vérosvres pour un montant de 13 360 € HT,

AUTORISE le Maire à signer les documents administratifs relatifs à ce dossier.

*** - Délibération n° 2021_46**
Appel à Projet Départemental 2022

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier a programmé des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement en 2022 dans le bourg, sur la route de Beaubery.

Afin d'améliorer la sécurité, la circulation et l'embellissement du centre bourg de Vérosvres, le Maire propose de mettre à neuf la route de Beaubery de l'Église jusqu'à la route des Champs Paillys après les travaux d'assainissement.

Des devis ont été demandés.

Après avoir pris connaissance des instructions concernant les Aides Départementales, dans le cadre de l'Appel à Projet Départemental pour l'année 2022, sur la base d'une estimation de travaux de 104 850 € HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de remettre à neuf la route de Beaubery suite aux travaux d'assainissement ;

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la dépense globale dont le coût défini dans l'estimation s'élève à 104 850 € HT ;

SOLLICITE pour son projet une subvention auprès du Conseil Départemental de Saône-et-Loire au titre de l'appel à projet Départemental 2022, à hauteur de 20 % sur un plafond de dépenses éligibles de 26 000 €, soit un montant de subvention de 5 200 €;

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 ;

*** - Délibération n° 2021_47**
Aménagement du Centre Bourg
Demande de subvention au titre des Amendes de Police

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes St Cyr Mère Boitier a programmé des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement en 2022 dans le bourg, sur la route de Beaubery.

Afin d'améliorer la sécurité, la circulation et l'embellissement du centre bourg de Vérosvres, le Maire propose de mettre à neuf la route de Beaubery de l'Église jusqu'à la route des Champs Paillys après les travaux d'assainissement.

Des devis ont été demandés.

Sur la base d'une estimation de travaux de 104 850 € HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la possibilité de financement du projet par le Département,

SOLLICITE une subvention au titre des Amendes de Police à hauteur de 40 % sur un montant plafonné des travaux de 30 000 € HT,

*** - Délibération n° 2021_48**
Engagement dépenses d'investissement
avant le vote du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur le budget 2022 dans la limite du quart (1/4) des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Chapitre 21 : Immobilisations Corporelles pour **38 762 €** (soit 25 % des crédits N-1), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

* L'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques va débuter en 2022. Une réunion de chantier est organisée le 10 décembre 2021 par le SYDESL.

* Des réunions sont organisées par la DREAL avec les communes concernées et les riverains afin de présenter les études en cours et recueillir les demandes de chacun.

* Le P'tit Vroulon : Le Maire rappelle que la municipalité est propriétaire du bâtiment. Il informe que Jocelyne BILLONNET souhaite rompre le bail commercial qu'elle a signé avec la commune. Il rappelle qu'un préavis de 6 mois doit être observé.

* L'assemblée est informée que des locataires occupant des logements communaux sont redevables de plusieurs mois de loyers. En accord avec la Trésorerie de Cluny, une procédure va être lancée pour recouvrer ces impayés.

- Délibération n° 2021_49

Résiliation de Bail d'un logement communal

Le Maire informe l'assemblée que Mme TOURE Sarah, locataire du logement communal n° 5 au-dessus de l'école sis au 214 route des écoliers 71220 VEROSVRES ne règle pas ses loyers depuis plusieurs mois. Il propose qu'une procédure de résiliation de bail et de reprise de logement abandonné soit mise en place par huissier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la mise en place d'une procédure de résiliation de bail et de reprise d'un logement abandonné,

MANDATE la SELARL Stéphane GODILLOT Elodie TAILHARDAT et Lydie MALLET pour la mise en place de cette procédure,

AUTORISE le Maire à signer les documents administratifs relatifs à ce dossier.

La séance est levée à 23h00.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 03 décembre 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,